



PARTIR AVANT DEBUT PROCEDURE DIVORCE

Par **Visiteur23174**, le **10/05/2011** à **09:49**

Bonjour,

Ma procédure sera lancée fin mai début juin (ouf), mais voilà qu'on me propose un logement social au 20 mai... petit, pas top, mais bon, c'est un début, juste derrière chez moi, donc derrière chez le père de mes enfants. Pratique, peut-être trop près, mais cela évite de trop changer les habitudes aussi. Et pas trop le choix, car c'est pas tous les jours qu'on m'en proposera un.

Lui, qui ne veut pas divorcer, me dit que je n'ai pas le droit de partir avec les enfants, qu'il ne veut pas, qu'il m'empêchera. Sachant qu'eux auront du mal à laisser leur maison, mais bon, ce n'est pas forcément aux enfants de décider au final (8 et 12 ans).

Moi j'aimerais partir avec eux, tout en leur laissant le voir autant qu'ils veulent, vu la proximité et le fait que lui ne bosse pas.

Je souhaite la garde principale, lui alternée.

Qu'est ce que je risque en les emmenant ? Peut-il, s'il les prend un soir, ne pas "me laisser les reprendre" ? Peut-il récupérer sa fille à l'école, alors qu'elle doit aller en garderie et que je la prenne ensuite ?

Aucun jugement tant qu'on n'est pas passés en conciliation... droits et devoirs ? Risques ?

Merci

Par **Domil**, le **10/05/2011** à **13:03**

Vous avez un avocat, il faut lui demander en fonction de tout le contexte